

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°03/2026 de la séance du
Lundi 22 juin 2026 – à 18h30
A l’Auberge de Sonchaux

Présidente : Mme Viviane Schweizer Ronnerström

Présents : **26 membres**

Excusés : **8 membres**

Mmes/MM : Yann Allais, Hervé Castioni, Armin Fuster, Mareda Lydie, Jean-Luc Puenzieux, Alexandra Ramser, Pierre-Yves Sauvageat, Eric Vizio

Absent : **1 membre**

Mmes/MM : Gérald Gatto

L’ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Procès-verbal du Conseil communal du 4 mai 2026
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis
 - a) Relatif à la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis 09/2026)
7. Rapport des commissions
 - a) Relatif à la réfection du Quai Alfred Chatelanat (réexamen) (préavis 20/2025)
 - b) Relatif aux comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis 04/2026)
 - c) Relatif aux comptes et à la gestion 2025 de la CIEHL (préavis 05/2026)
 - d) Relatif aux comptes communaux 2025 (préavis 06/2026)
 - e) Relatif au rapport de gestion 2025 (préavis 07/2026)
 - f) Relatif aux comptes 2025 de l’Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) (préavis 08/2026)
8. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, ouvre la séance à 18h30 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme la secrétaire municipale, M. l'Huissier, M. l'agent de proximité, les membres du public, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

1. APPEL

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Aucune remarque.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 MAI 2026

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal du 4 mai 2026.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 4 mai 2026 est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente, **V. Schweizer Ronnerström**, remercie et félicite les conseillers sortants du Conseil communal. Elle mentionne leur nom ainsi que leurs nombre d'années en tant que conseillers communaux.

Farouk ABDULLA : 9 ans

Yann ALLAIS : 2 ans

Hervé CASTIONI : 5 ans

Armin FUSTER : 5 ans

Béat GRAND : 4 ans dont deux présidences

Alexandre KOSCHEVNIKOV : 24 ans

Lidya MAREDA : 16 ans

Silvano MONTANO : 5 ans

Jean-François PETIGNAT : 5 ans

Alexandra RAMSER : 5 ans

Selma Iris RONNERSTRÖM : 5 ans

Pascal RUCH : 16 ans et a également effectué plusieurs présidences

Pierry Yves SASUVAGEAT : 19 ans

Viviane SCHWEIZER RONNERSTRÖM : 15 ans

Guy TARONI : 8 ans

Sonja THÉLIN : 18 ans

Stéphane THÉLIN : 7 ans

Eric VIZIO : 18 ans

L'assemblée applaudit.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, donne son ressenti sur sa mission de conseillère et surtout sur sa présidence. Elle trouve que cela était un défi qui lui a beaucoup apporté. Avec le recul, elle pense qu'elle ne s'est pas assez investie. Elle avait peur de ne pas être à la hauteur et se posait beaucoup de questions. Cela a fait qu'elle s'est rarement proposée, sauf pour les projets qui lui tenaient à cœur. Elle a réalisé que cela était dommage. Les derniers documents qu'elle a lu lui ont beaucoup apporté. Elle prend notamment en exemple le rapport de gestion. Elle indique qu'il est bien fait et bien expliqué. Le rapport de gestion nous apprend beaucoup sur la vie de la commune. Elle précise qu'en prenant connaissance, on peut constater qu'il est très bien fait et que l'on peut bien se rendre compte de l'excellent travail effectué par l'ensemble des employés de la commune et de la Municipalité. Elle les remercie. Elle incite les conseillers/ères à s'investir d'avantage, chose qu'elle aurait bien aimé faire plus tôt.

Elle remercie M. Béat Grand, ancien président, les municipaux, la Syndique, la Secrétaire municipale, le Bureau du Conseil, le Greffe, M. Fernando Marinero qui l'ont aidé tout au long de sa présidence.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, remercie l'assemblée d'avoir accepté de déplacer la présente séance à l'Auberge de Sonchaux. La Municipalité avait plusieurs raisons à vouloir effectuer cette dernière séance en ce lieu. Tout d'abord, cela ne fait pas de mal de prendre de la hauteur, autant dans les débats que face à la canicule (les Rochers-de-Naye auraient été encore plus adaptés pour ce dernier point). Elle a également vu l'occasion de célébrer la fin des travaux de rénovation du toit. Cela a été possible grâce aux conseillers/ères qui ont

accordé les crédits à la Municipalité pour réaliser ces travaux et elle les en remercie. Enfin, la Municipalité souhaitait également offrir un moment convivial en fin de conseil afin de marquer la fin de cette législature. Elle rappelle qu'une navette a été organisée afin de permettre aux personnes non motorisées de descendre en toute sécurité. Elle espère que les personnes venues véhiculées sauront être responsable.

6. PRÉAVIS

a) Relatif à la modification du règlement sur le Fonds pour le développement durable (préavis 09/2026)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, indique que la commission pourra être constitué dès le 1^{er} juillet avec le prochain Conseil.

M. J.-M. Emery demande, concernant le paragraphe « Financement du fonds » du point 5, si la Municipalité n'entrerait pas en matière pour porter les 2 centimes supplémentaires demandés par la commission à l'époque.

M. L. Sherif indique que ces 2 centimes sont une taxe pris sur les frais que tous les habitants paient à Romande Energie et qui est retournée à la commune qui alimente ce fonds. Il indique que la Municipalité n'a pas jugé adéquat de ponctionner sur un impôt pour alimenter ce fonds sur la durabilité.

M. J.-M. Emery indique que, sur le point C de l'article 3 de l'objet du fonds, il est mentionné que la Commune contribue. Il ne sait pas s'il faut se fier au règlement ou au préavis.

M. L. Sherif indique qu'il y a la taxe prise par la Romande Energie sur la facture d'électricité et qui est versée à la commune. Le montant reçu de la Romande Energie est versé sur le fonds.

M. J.-M. Emery comprend qu'il est mentionné que la Commune participe en versant un montant équivalent pour alimenter le fonds.

M. L. Sherif indique que cela sera discuté dans le cadre de la commission.

M. J.-M. Emery fait part de sa positions sur la manière dont sa motion a été traitée. Il lit son discours.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Madame la Syndique,

Messieurs les Municipaux,

Je souhaite vous faire part de ma position sur la manière dont cette motion a été traitée.

Elle a été déposée le 4 novembre 2024. Plus d'une année et demie plus tard, je ne peux que constater un traitement lent et insatisfaisant d'un dossier pourtant essentiel : développement durable, économies d'énergie, assainissement des bâtiments et mobilité douce.

Ce retard donne malheureusement le sentiment que ces questions n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritaient. Et c'est cela qui me désole.

Durant la campagne contre la fusion, la Municipalité a mis en avant l'intégration de Veytaux au label « Cité de l'énergie », prétextant que notre commune pouvait agir seule, efficacement, et soutenir sa population dans la transition énergétique.

Très bien. Mais alors il faut assumer cet engagement dans les actes. On ne peut pas se prévaloir d'un tel label lorsqu'il sert un argument politique, puis se montrer extrêmement réservé lorsqu'il s'agit de mettre en place des aides concrètes.

Après le retrait des premiers préavis, une discussion devait permettre de trouver un terrain d'entente. Discussion il y a bien eu, suivie d'une proposition concrète de la commission. Je veux bien admettre que la commission a pu avoir sa part de responsabilité dans les délais, un bon mois lui ayant été nécessaire pour renvoyer sa réponse. Cela n'explique pas, et de loin, le temps pris par la Municipalité pour aboutir à ce nouveau préavis.

La Municipalité n'a même pas daigné donner un retour à la nouvelle détermination de la commission avant le dépôt du nouveau préavis. Au vu de l'écart entre cette proposition et le texte déposé, un échange préalable aurait été, à tout le moins, une marque de respect pour le travail effectué.

Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est le décalage entre l'ambition de départ et la réponse municipale. La motion visait à renforcer le fonds, à rendre les aides plus visibles, plus utiles, plus adaptées aux besoins actuels. La commission avait travaillé sur des amendements réalistes. Or, la proposition municipale reste extrêmement prudente, pour ne pas dire minimaliste.

Je ne vais pas reprendre chaque poste un par un. Mais l'ensemble donne une impression de petitesse face à l'enjeu. On parle de rénovation énergétique, d'économies d'énergie, de mobilité douce, d'aide aux familles et aux propriétaires qui veulent agir. Et face à cela, la réponse reste bridée par une logique comptable très défensive.

Le fonds dispose pourtant encore de moyens importants plus de 77'000.- à fin 2025.

S'ils restent inutilisés ou sous-utilisés, ce n'est pas la preuve qu'il faut réduire l'ambition. C'est au contraire la preuve que le dispositif actuel manque de visibilité et d'attractivité. Un fonds durable ne doit pas seulement exister sur le papier. Il doit produire des effets.

Je pense notamment aux vélos électriques et aux vélos cargo, aide que la municipalité veut absolument et par principe minimiser. Dans notre région, avec notre topographie, ce ne sont pas des gadgets. Ce sont des outils de mobilité quotidienne, utilisés pour aller travailler, transporter ses enfants, faire ses courses ou réduire l'usage de la voiture. Les traiter comme une question accessoire, c'est passer à côté d'une réalité vécue par une partie de la population et mettre un frein au développement de la mobilité douce, alors que nombre de communes avoisinantes y attachent une importance fondamentale.

Je suis donc déçu : déçu du temps pris, déçu du manque d'ambition, déçu aussi que le travail de la commission n'ait pas été davantage considéré, déçu que la Municipalité, une fois de plus s'enferme dans ses principes. Le résultat donne le sentiment que l'on veut uniquement répondre formellement à la motion, mais sans vraiment en porter l'esprit.

Je vous invite, Madame la Présidente, ainsi que vous, Madame la Présidente de la prochaine année législative, de transmettre les documents préparés par la commission ayant traité ce préavis jusqu'à aujourd'hui, en particulier les rapports établis pour les préavis retirés, les

propositions de subventions et les amendements travaillés, à la future commission qui sera appelée à traiter ce préavis. Il est important que le prochain Conseil communal, qui n'aura peut-être pas suivi tout l'historique de ce dossier, puisse disposer de ces éléments et comprendre le chemin parcouru.

Aujourd'hui, je ne peux malheureusement pas dire que ce préavis me convainc. Il répond peut-être administrativement à la motion. Mais, à mes yeux, il reste très en dessous de ce que la population pouvait attendre. »

M. G. Taroni est d'accord avec ce que M. J.-M. Emery a dit. Il ne comprend pas la partie des cargos et vélos de ville. Il indique que cela serait intéressant pour la Municipalité de se pencher sur la loi sur les routes que le Canton est entrain de revoir. Il indique que cela va devenir la loi sur la mobilité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Relatif à la réfection du Quai Alfred Chatelanat (réexamen) (préavis 20/2025)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande au rapporteur, M. J.-M. Emery, de lire le rapport de la commission.

M. J.-M. Emery lit le rapport et les conclusions de la commission.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

M. S. Thélin demande, concernant le point 3, ce qui fait que les normes applicables ne sont pas respectées.

M. J.-M. Emery indique que la commission admet que l'application de la norme puisse faire l'objet d'une dérogation dans la mesure où des liaisons entre les deux cheminements permettrait une circulation beaucoup plus fluide. En ce qui concerne l'application de la norme, elle ne s'applique pas sur des largeurs additionnées d'un bout à l'autre. Elle devrait être respectée pour au minimum une des largeurs, soit la largeur goudronnée qui est proposée dans la première réponse. La Municipalité a additionné les deux passages en prétendant que cette norme était appliquée. Il indique que l'avantage est que cela pourrait limiter le passage sur une des parties et permettrait à des gens avec des poussettes de passer plus près du lac sans avoir à traverser une zone herbeuse.

M. P. Andler Indique que la Municipalité a additionné car elle estime que ces deux cheminements sont valables. Selon leurs calculs, pratiquement 350 personnes peuvent passer à l'heure sur ces quais. Pour cette norme, il faudrait faire des calculs sur l'année du nombre de personnes qui passent par heure. Il trouve qu'ils sont bien desservis pour la population. Il trouve que cela est une bonne option de garder ces largeurs et les personnes peuvent également marcher sur l'herbe. Il trouve que la superficie de cheminement est suffisante pour la capacité des quais. Il indique que cela est basé sur divers calculs effectués et qu'ils respectent cette norme. Il précise qu'il n'est pas interdit d'additionner les cheminements.

M. S. Thélin indique que la commune devrait être exemplaire. Il reste dubitatif sur la réponse.

M. G. Taroni indique qu'il y avait une différence de 40 centimètres. Il indique qu'il y a eu une idée de faire quelques passages confortables en cas de grosse affluence avec les poussettes notamment. Il indique que la commission ne souhaitait pas s'arrêter sur des détails s'il y a déjà ces passages.

M. F. Michel demande à la Municipalité, concernant l'allongement de deux ans pour le ponton, de fournir des précisions.

M. P. Andler indique que la demande faite par le projet est une demande maximum. Il indique que les aménagements des maisons du haut ne sont pas terminés. Il précise qu'il y a encore des travaux qui sont focalisés sur la première maison et ils vont commencer les finitions de la deuxième maison. Il indique qu'il s'agit du Canton qui a autorisé cette demande. Le ponton a été rétréci. Une convention sera faite afin que qu'il y ait de place pour les travaux de ce projet. Une protection sera mise pour la décharge du matériel. Il précise que s'il y a des problèmes, ces aménagements seront réparés. Les murets seront également refaits et un mandat sera prochainement lancé avec le maçon qui effectue ces travaux.

M. J.-M. Emery demande s'il y aura un passage.

M. P. Andler répond que oui. Ce passage sera fermé durant les travaux.

Mme S. Thélin indique qu'il était stipulé, dans la clause du début de la construction du clos de Chillon, qu'une fois les bâtiments terminés, le ponton devait être tout de suite enlevé.

M. J.-M. Emery indique que, concernant la question en alimentation en eau du kiosk, la commission a demandé deux choses importantes :

La commission a demandé à la Municipalité que la discussion avec la fondation du Château soit communiquée très rapidement, dans la mesure où la fondation s'intéresserait à ce que ce soit partagé entre la Commune et l'arrosage de la vigne.

Puisque le kiosk serait alimenté en eau clair et qu'il n'y aurait pas d'écoulement d'eau usée, il est demandé à la Municipalité de veiller au niveau du règlement de location de ce kiosk qu'ils ne soient pas en porte-à-faux avec la loi sur les écoulements d'eau sur une utilisation de lavage ou autre. Il précise que l'utilisation de l'eau ne pourra être utilisée pour des lavages. Il précise que ce point avait été mentionné mais qu'il n'a pas été repris dans le rapport. Il précise que la question de l'alimentation en eau de ce kiosk n'était pas remise en cause.

M. F. Michel demande à quoi sert l'eau si ce n'est pas pour laver.

M. P. Andler indique que cette utilisation servirait pour faire le thé, le café et autres.

M. F. Michel demande s'il est vraiment nécessaire de dépenser CHF 80'000.00 pour ça.

M. P. Andler indique que le système est de base prévu pour l'arrosage.

M. F. Abdulla est dubitatif. Il indique que, au mois de mars, ce sujet avait déjà été discuté plus d'une heure et que le projet avait été renvoyé car il était « bâclé ». La commission s'est réunie et a apporté des garanties de la Municipalité que les travaux seront faits. Il demande quel chiffre sera garanti au Conseil à la fin en ce qui concerne les CHF 566'000.00. Il pense que cela ne suffira pas.

M. J.-M. Emery indique que ce ne sont pas ces modifications qui vont apporter des changements financiers. Les subventions et les surfaces avaient été contrôlées. Il pense qu'il ne devrait pas y avoir de coût supplémentaire.

M. P. Andler indique qu'il pourrait y avoir des coûts supplémentaires et cela pourra se voir une fois les offres reçues. Il indique que la Municipalité va essayer de respecter le budget alloué. S'il devait y avoir des frais supplémentaires, il y aura toujours la somme prévue dans les « divers et imprévus » qui compensera les surplus.

M. J.-M. Emery rappelle que les subventions ne sont pas comprises dans les CHF 566'000.00.

Mme F. Jordan demande s'il ne serait pas possible d'utiliser l'eau du lac pour l'arrosage.

M. P. Andler indique que Montreux a essayé ce système. Il n'a pas été concluant. Il précise que la commune a le droit d'utiliser l'eau du lac pour les bords du lac.

M. S. Teklits demande où se situe la Municipalité et si elle est d'accord avec ce que la commission propose.

M. L. Sherif indique que la commission a demandé qu'il y ait des études complémentaires et, dans le cas échéant, que le préavis soit refait. Il pense que la commission a un peu outrepassé ses fonctions. Il rappelle que le rôle de la Municipalité est d'étudier les projets, de les soumettre, de définir le type de projet, de définir ce qui l'englobe, son secteur et son périmètre et de demander un montant au Conseil communal afin de financer le projet. La compétence du Conseil communal est de valider ou de refuser les montants des travaux que la Municipalité a décidé de soumettre. Il pense que le rapport de la commission dépasse les compétences du Conseil communal.

M. J.-F. Petignat indique que le principe n'est pas que la Municipalité propose un montant et que le Conseil communal accepte ou refuse ce montant. Il souhaiterait savoir d'où vient cette article de loi sur les communes qui empêche une commission de donner son avis qui n'est pas en symbiose avec la Municipalité. Il trouve que ce n'est pas normal.

M. L. Sherif se corrige et précise qu'il ne contredit pas le travail de la commission, mais du rapport qui mentionne que la Municipalité doit transmettre des informations avant travaux et qu'il s'agit de ces mentions imposées à la Municipalité dans le rapport qui ne sont pas normales. Selon la loi, le Conseil communal décide d'attribuer ou non un montant pour effectuer les travaux. Le Conseil communal n'a pas les compétences pour imposer à la Municipalité de faire une étude complémentaire.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la discussion/le débat doit avoir lieu. Finalement, le rôle des conseillers est de d'accepter, de refuser ou d'amender les sommes proposées par la Municipalité. En revanche, le dialogue doit avoir lieu en amont pour expliquer la vision de la Municipalité ainsi que les détails des projets. Le rôle du Conseil communal est, pour ce soir, d'accepter, de refuser ou d'amender la somme.

M. J.-M. Emery indique que la commission ne s'est pas basée sur n'importe quoi. Il rappelle qu'un préavis a été déposé au mois de mars et qu'il ne convenait pas au Conseil communal. Il a été renvoyé à la Municipalité pour des compléments d'étude. Quelques temps plus tard, un nouveau préavis est transmis sans changements. Il indique que la base de la discussion entre la commission et la Municipalité était ouverte et qu'elle a débouché sur une bonne discussion. Celle-ci a été confirmée par la Municipalité qui s'est engagée par écrit. Selon lui, un

engagement de la Municipalité peut être repris, en l'occurrence dans le présent rapport, en essayant d'informer le Conseil communal qu'avec l'engagement de la Municipalité, le préavis peut être accepté. Il ne voit pas où il est écrit dans le rapport que la commission « veut que », il précise que la commission demande et souhaite des indications et un dialogue. Il rappelle qu'il y a déjà eu autrefois un manque de communication de la part de la Municipalité. Il précise que ce projet est important pour la commune et qu'il mérite une attention et un dialogue particulier.

M. P. Andler indique que la Municipalité tient en compte les remarques du Conseil. Il indique qu'il y a plusieurs discussions, concernant plusieurs demandes du Conseil, avec le Canton qui devraient bientôt aboutir.

M. J.-M. Emery indique que le rapport va dans le même sens et que rien n'est imposé.

M. G. Taroni préfère entendre ce discours de M. P. Andler qui montre plus d'ouverture.

M. J.-F. Petignat indique que le point évoqué est important. Il ne comprend pas la réponse de M. L. Sherif. Il pense qu'il y a très souvent une absence de dialogue entre la Municipalité et le Conseil communal. Il trouve qu'il est bien d'aborder l'aspect du dialogue afin que la future Municipalité en prenne compte.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, précise que les précisions de Mme la Syndique, C. Chevalley, vont dans le même sens que M. P. Andler.

Mme V. Passera demande si le public aura accès aux robinets de l'eau courante.

M. J.-M. Emery précise qu'il y aura une fontaine publique.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande au rapporteur de lire les conclusions du rapport.

M. J.-M. Emery lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, le remercie et procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

b) Relatif aux comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis 04/2026)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande à la rapportrice, Mme V. Passera, de lire le rapport.

Mme V. Passera lit le rapport et les conclusions.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, procède à la votation.

Le préavis est accepté l'unanimité dont deux abstentions.

c) Relatif aux comptes et à la gestion 2025 de la CIEHL (préavis 05/2026)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande à la rapportrice, Mme N. Martino, de lire le rapport.

Mme N. Martino lit le rapport et ses conclusions.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

M. F. Abdulla demande quelles sont les bénéfices perçus par Veytaux durant ces 10 dernières années comme subventions.

M. I. Rinaldi indique qu'il y a eu des projets aux Rochers-de-Naye dans le domaine skiable. Il précise que lors de la réfection du télésiège des pléiades, il a été convenu qu'il y aurait un retour dans le cadre d'un éventuel projet de réfection aux Rochers-de-Naye. Il indique qu'il y a un projet très important, où Veytaux a directement été impliqué dans le processus, et qui était le stade de la Saussaz. Il s'agit d'une infrastructure intercommunal. Il indique que ce qui impact le plus Veytaux concernant la CIEHL est le domaine skiable. Il rappelle que lorsqu'une demande de subventionnement est faite, cela doit être accepté par l'unanimité des communes membres de la CIEHL. Il faut faire attention à l'envergure des projets car plus un projet est important, plus de temps il faudra pour reconstituer les fonds. A l'inverse, si le projet est trop petit, le processus pour le monter est très lourd. Il faut donc toujours essayer de trouver un équilibre. Le seul potentiel de la commune serait les remontées mécaniques.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

d) Relatif aux comptes communaux 2025 (préavis 06/2026)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande au rapporteur, M. P. Ruch, de lire le rapport de la commission.

M. P. Ruch résume le rapport de la commission et lit l'avis de la commission ainsi que les conclusions.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

Mme S. Thélin indique qu'en page 7, il est mentionné « CHF 275'3038.40 pour le REME » et ce chiffre est erroné.

Mme V. Passera indique que le chiffre correcte est CHF 275'308.40.

Mme S. Thélin demande, en page 4, qui sont les chefs de service.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il y a la secrétaire Municipale qui gère tout le greffe, Mme Rosane Abplanalp qui s'occupe du contrôle des habitants, M. Bernard Grove qui s'occupe de la voirie et des parcs et jardins, M. Martin Von Der Aa qui s'occupe des forêts, M. Fernando Marinero qui s'occupe de la conciergerie.

M. F. Michel indique que la commission a mentionné un point important qui est le manque d'un programme de législature. Il pense que cela est nécessaire que la nouvelle Municipalité se penche sur ce sujet.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, procède à la votation du rapport 06/2026 et 07/2026.

Les préavis sont acceptés à l'unanimité dont une abstention.

e) Relatif au rapport de gestion 2025 (préavis 07/2026)

Ce préavis est traité en même temps que le préavis 06/2026.

f) Relatif aux comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) (préavis 08/2026)

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande au rapporteur, M. B. Grand, de lire le rapport de la commission.

M. B. Grand précise que la commission s'est réunie le 1^{er} juin en présence de la Syndique, Mme C. Chevalley, avec un soutien téléphonique de la comptable de la CITS. Il précise que M. I. Rinaldi remplacera Mme la Syndique lors de la prochaine année.

Mme la Syndique, C. Chevalley, précise qu'il y a deux structures dans la taxe de séjour. Il y a d'abord l'entente où il y a un représentant de toutes les communes et le bureau. Elle précise que M. I. Rinaldi siègera à l'entente.

M. B. Grand lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, ouvre la discussion.

M. S. Thélín demande s'il serait envisageable de passer la zone de la place du village en zone 20 km/h.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la demande doit être formellement faite auprès de l'ASR. Sa demande sera transmise à M. Rey Lescure qui lui répondra par écrit.

M. S. Thélín indique qu'il manque des vis sur le banc de la table qui se situe à la place du village. Il demande s'il serait possible de remettre des vis afin de stabiliser ce banc.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que oui et en prend note.

M. S. Thélin indique que, concernant la lumière des escaliers de la maison multigénérationnelle, certaines lumières ne fonctionnent toujours pas et que cela fait déjà quelques mois.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la Romande Energie est normalement intervenue. Elle en prend note et la Municipalité se renseignera.

Mme F. Jordan indique que le trottoir en direction de la gare est endommagé. Elle demande si des travaux sont prévus.

M. P. Andler indique que cela est prévu l'année prochaine. Un préavis sera prochainement transmis.

M. G. Taroni demande, concernant le terrain padel, si la Municipalité est favorable ou défavorable au projet. Il demande si les gabaris seront enlevés car cela réduit le nombre de places de parc pour les veytausiens.

M. P. Andler précise que la Municipalité est contre ce projet. Il précise qu'il y a une enquête CAMAC en cours et que la Municipalité ne peut pas intervenir tant qu'elle n'a pas les résultats. Concernant les gabaris, la Municipalité les fera enlever.

M. L. Sherif précise que la Municipalité ne pourra se positionner que lorsqu'elle aura en sa possession la synthèse CAMAC. Ce n'est qu'à ce moment qu'elle pourra refuser la délivrance du permis de construire.

M. J.-M. Emery indique que, au vu de la faiblesse du dossier déposé, il trouve que la Municipalité aurait dû demander en amont les renseignements nécessaires à joindre aux permis de construire. Il indique qu'il y avait peu d'éléments présentés et qu'il ne comprend pas comment la Municipalité ait pu déposer ce projet à l'enquête.

M. B. Grand demande, concernant les éco-points, si ce centre sera mis en place ou si le but est de répartir sur plusieurs points. Il indique que le tri n'est pas fait correctement dans les beines en dessous de l'autoroute. Il demande s'il y aurait des solutions ou si ces éco-points pourraient être déplacés.

M. P. Andler indique que les poubelles des Falquières ont été déplacées à cause des travaux. Il indique qu'il n'y a pas d'autres éco-points supplémentaires. Concernant les incivilités sur le tri des déchets, ce problème est récurrent au niveau de la Riviera.

M. J.-M. Emery rappelle qu'une motion avait été déposée au Conseil pour la mise en place d'un véritable éco-point à la place du terrain de padel. Il indique que la zone est prévue comme déchetterie selon la future PA. La proposition était des conteneurs enterrés. Cette motion a été refusée sous prétexte qu'un éco-point ne pouvait être installé sous l'autoroute. Il doute que la discussion soit allée jusqu'au bout avec la DGE. Il trouve dommage que la Municipalité ne se penche pas sur ce projet plus sérieusement. La motion proposait également deux places de parcs pour recharger les véhicules électriques.

M. P. Andler indique que la Municipalité a déjà étudié le sujet avec l'OFROU et que des caméras thermiques devraient être installées. Ces installations seraient trop chères. Il indique que peu importe les infrastructures, cela n'empêcherait pas les personnes de mal trier leurs déchets.

M. B. Grand indique que si les éco-points étaient installés dans un endroit visible, cela dissuaderait les personnes de déposer leurs déchets en dehors et de mal trier.

M. I. Rinaldi prend l'exemple des conteneurs au bord de route à Grandchamp et indique que les personnes s'arrêtent en voiture et jettent rapidement leurs déchets. Il ne pense pas que la visibilité pourrait changer la problématique. Il parle également de la déchetterie vers la zone industrielle à Villeneuve. Il indique que la commune de Villeneuve a du mérite au vu de ce qui s'y passe. Il a pu assister à une scène où une enfant était tenu par les pieds et le corps dans le conteneurs à vêtements.

Mme M. Blagojevic indique qu'il y a une caméra sur l'avenue de Chillon et un panneau indiquerait quelque chose comme « surveillé par l'armée ». La caméra filme le trottoir et le parking. Elle demande si la Municipalité est au courant de quelque chose.

La Municipalité en prend note.

M. J.-F. Petignat revient sur les informations de son activités au sein du Conseil précisées par Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, et souhaite ajouter qu'il a été Municipal en 1960. Il a ensuite effectué trois législatures. Il a également été membre et Président de plusieurs commissions avant de revenir au Conseil communal afin d'encourager la fusion.

L'assemblée applaudit.

M. F. Michel indique que, sur la place de jeux, il est indiqué sur la plaque « rénovée par la Municipalité ». Il précise que la place de jeux a été financée par la commune. Il demande que cela soit changé.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que cela avait déjà été relevé.

M. G. Taroni indique qu'il avait déjà interpellé la Municipalité une dizaine de jours après la pose de cette plaque.

M. P. Ruch remercie la Présidente de s'être portée volontaire pour la présidence de la dernière année de cette législature. Il la remercie pour son engagement.

L'assemblée applaudit.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, porte un message envers Mme la Syndique, C. Chevalley, qu'elle admire depuis longtemps. Elle trouve qu'elle a toujours bien su répondre, garder son calme et sa bienveillance. Elle a une connaissance de divers sujets très approfondie. Elle trouve qu'elle est une magnifique personne.

En tant que présidente, elle a pris l'initiative d'associer le secrétaire du Conseil communal ainsi que les conseillers/ères communaux pour lui offrir un cadeaux qui est une invitation à un

concert du festival du Septembre Musical en catégorie 1 avec un cocktail dinatoire. Elle la remercie.

Mme la Syndique, C. Chevalley, remercie Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström.

L'assemble applaudit.

Mme la Syndique, C. Chevalley, lit son discours.

« Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers collègues,

Mme la secrétaire Municipale, M. l'huissier, M. l'agent de proximité, mesdames et messieurs du public, mesdames et messieurs du personnel communal,

Comme évoqué tout à l'heure dans les communications, nous sommes heureux d'avoir pris de la hauteur pour cette dernière séance du conseil communal de la législature... hauteur qui me suggère quelques réflexions... finales.

Tout d'abord, il me revient, ce soir, l'honneur de remercier madame la Présidente... oui, merci Viviane de vous être engagée pour ce rôle de Présidente... vous l'avez fait avec votre cœur... votre âme... voyant que personne ne se décidait, vous avez décidé de relever ce défi... bravo à vous... vous avez tout au long de l'année démontré votre attachement à Veytaux, vous avez travaillé pour vous préparer pour chaque séance et en plus vous avez dû assumer les élections communales. Vous avez tout au long des différentes séances cherché à resserrer les liens entre les membres du conseils... le retour du miroir, pour que chacune et chacun puisse encore se regarder à la sortie des séances, le hall ? Pas assez convivial pour la verrée... donc une autre salle, un apéro... à chaque fois, (et quel apéro) afin que les gens se parlent et qu'ils échangent entre eux... j'espère que vous en sortez fière et que cette année restera pour vous un beau souvenir....

Pour nous, pour moi, vous resterez la Présidente au grand cœur...

J'aimerai aussi remercier les conseillers sortants... il n'a pas toujours été facile de trouver des conseillères et conseillers qui avaient envie de participer aux commissions... pourtant, mesdames et messieurs, c'est tout de même bien là qu'est votre pouvoir... ce pouvoir proche de la population, base de notre démocratie locale qui me tient tant à cœur.

En cette fin de législature, j'espère mesdames et messieurs les conseillères et conseillers sortants que vous retirez tout de même du positif de votre expérience d'élu.e au sein de notre conseil.

Je félicite et remercie, bien évidemment, les conseillères et conseillers qui ont été réélus... bravo à vous... Je suis certaine que vous aurez à cœur d'intégrer dans le conseil les nouvelles et nouveaux arrivants.

Encore une fois, un merci sincère de votre engagement... de vous mettre à disposition pour prendre les décisions pour la conduite et le futur de notre commune, de ses habitantes et habitants, mais aussi de faire preuve d'intérêt pour représenter la commune dans les diverses instances intercommunales, notre voix y compte.

L'engagement pour le bien commun, la mise en œuvre et le respect de la démocratie au niveau communal, le niveau le plus proche de la population, sont à mes yeux essentiels et ont guidé mon action tout au long de ces années.

Je crois et j'ai toujours cru à l'ouverture du dialogue... s'inspirer des idées et voir comment elles peuvent être applicables dans le respect de nos institutions... et pour le bien commun.

Tous les rêves ne sont pas réalisables, mais faire en sorte qu'ils puissent être envisagés fut un défi au quotidien.

Présider à la destinée de la commune, n'est pas, comme on nous l'a laissé entendre dernièrement, ne faire que réagir aux sollicitations, et ne pas avoir « la vista » ... non, présider à la destinée de la commune c'est mettre en œuvre une politique adaptée à la spécificité de notre territoire, de notre population tout en tenant compte de la place de Veytaux dans notre belle région.

Aurais-je été une bonne cheffe d'entreprise ? j'en doute... tant, jamais ma priorité n'aura été de maximiser les profits ou de développer la rentabilité, ce qui est propre à un dirigeant d'entreprise... mais cela aura toujours été de me soucier de l'intérêt public... de la qualité de vie des administrés et de notre personnel... ou de la cohésion sociale.

Non, une commune ne se gère décidément pas comme une entreprise.

Il me reste, et certain diront enfin, avant de rentrer dans le rang il me reste, à vous dire toutes les satisfactions que j'ai pu avoir en étant élue de notre belle commune...

Rassurez-vous, je ne vais pas faire l'historique, mais juste vous exprimer ma profonde gratitude, ma fierté et l'honneur ressenti d'avoir pu passer par toutes les fonctions communales du législatif et de l'exécutif... j'ai beaucoup appris et j'ai eu l'occasion de rencontrer de belles personnes.

Durant ces années, il m'a aussi été offert de représenter les « petites communes » au sein de l'union des communes vaudoises ainsi que les communes de toutes tailles au sein du Congrès des pouvoirs locaux du conseil de l'Europe.

Toujours échanger, partager, réaliser que les problèmes sont souvent et partout les mêmes... sauf que nous en Suisse et plus particulièrement dans notre belle Riviera nous avons une qualité de vie, une sécurité que d'autres peuvent nous envier.

Ce printemps, cela a été, pour moi, une satisfaction de savoir les autorités de notre commune complètes, 35 conseillères et conseillers communaux, 12 suppléantes et suppléants, une Municipalité au complet et un accord tacite pour la syndication. Bravo... cela n'a pas été le cas dans nombre de communes vaudoises...

Je sais que je ne dois pas dire ça, mais à l'heure de rentrer dans le rang cela m'aide à partir sereine et confiante... car c'est bien de cela qu'il s'agit, servir et disparaître...

Quand je suis arrivée à Veytaux comme résidente, puis comme élue, dans les années 80, nous avions notre shérif... il était craint par les enfants qui jouaient sur la place, par les automobilistes qui se garaient mal... mais tant apprécié pour sa gentillesse et sa bonhomie... un autre temps... qui n'a rien à voir avec notre actuelle ASR... nous l'avons toujours puisque c'est notre cher Michel Blum qui est depuis de nombreuses années notre huissier... et voici que je cède les clés de la commune à un nouveau Shérif... jeune, plein d'enthousiasme, de

bienveillance et avec une grande intelligence de cœur, la boucle est bouclée... tous mes vœux, monsieur le Syndic élu, et désormais assermenté, cher Ludovic, pour beaucoup de plaisir et de satisfaction, mais aussi pour de la force et du courage, de la souplesse et de la ténacité, de l'écoute et de la créativité... (et croyez-moi, il en faut)...

Dans 8 jours j'aurai rendu les clés... Je quitte une fonction que j'ai toujours qualifiée de la plus belle fonction existante... une sorte de plaque tournante sur tout sujet touchant de près ou de loin la commune...

J'ai aimé ces échanges, entre communes et surtout entre collègues, collègues que par ailleurs je remercie de leur engagement et auxquels, je souhaite le meilleur... sincèrement bon vent, mes chers...

La fonction de municipal a beaucoup évolué tout au long de ces années, elle s'est professionnalisée, complexifiée, et il est de plus en plus ardu de rester clairement dans la mission... la vision politique qui est la nôtre et de ne pas entrer dans l'opérationnel qui relève de l'administration...

D'ailleurs j'ai aimé les contacts avec le personnel, (comme ils vont me manquer...) je pourrai faire un discours complet rien que sur le personnel... cette deuxième famille, qui m'a été si précieuse tout au long de ces années...

Un merci très très sincère...

Mais il faut aussi savoir que la charge publique que je quitte, est aussi une responsabilité de tous les jours et que c'est une charge mentale, 24H sur 24...

Pas toujours évident de respecter les rôles et les prérogatives des uns et des autres, mais moi, mes actions ont toujours été accomplies comme déjà dit plus haut, en tentant de privilégier au maximum le dialogue et le partage d'idée... composer ensemble... évoluer ensemble, c'est le seul conseil que je peux transmettre... et ceci aussi bien à vous mes collègues de l'exécutif qu'à vous mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux.

Il est temps de me retirer, cela commence à presser... l'âge est là. Une page se tourne, mais le livre reste ouvert... et je me réjouis de dévorer les pages suivantes... au plaisir de vous y croiser...

Je vous souhaite à toutes et tous autant de plaisir que j'ai pu en avoir.

Que vive la belle commune de Veytaux. »

L'assemblée applaudit.

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, clôt la séance à 20h35.

Prochaines séances du Conseil

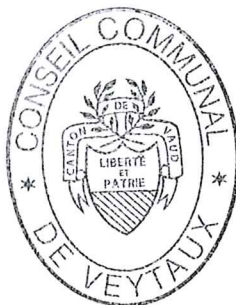
7 septembre 2026,

26 octobre 2026 et 7 décembre 2026

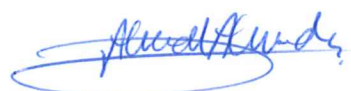
La Présidente



V. Schweizer Ronnerström



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 22 juin 2026

